

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

RESEAU CONGOLAIS DES PERSONNELS DES PARLEMENTS RCPP



RAPPORT DE LA TROISIEME ASSEMBLEE GENERALE

Août 2013

I. INTRODUCTION

Du 5 au 8 août 2013 se sont tenus à Lubumbashi au Bâtiment du 30 juin, siège de l'Assemblée provinciale du Katanga, la troisième assemblée générale du Réseau Congolais des Personnels des Parlements, RCPP en sigle, et deux ateliers consacrés respectivement à la « compréhension de la répartition des compétences entre le pouvoir central et les provinces » ainsi qu'à la « légistique matérielle et formelle ».

L'assemblée générale avait comme objectifs :

- doter le RCPP des textes répondant aux réalités du moment ;
- établir une planification des activités du RCPP pour l'exercice 2013-2014 ;
- renforcer la communication entre les sections locales du RCPP, le personnel administratif et les élus ;
- faire le lobbying et créer un climat de confiance avec les partenaires ;
- s'assurer de l'effectivité de la restitution par les membres formés dans tel ou tel autre module ;
- présenter le stagiaire du RCPP qui assure le secrétariat administratif sur financement de WFD.

La tenue de l'assemblée générale a été rendue possible grâce au soutien matériel et financier du PNUD, du WFD, de l'Assemblée provinciale du Katanga, du Sénat et de l'Assemblée nationale.

Elle a connue la participation des délégations venues de huit sections locales du RCPP, à savoir : Assemblée nationale, Bandundu, Bas-Congo, Kasai Occidentale, Kasai Oriental, Katanga, Province Orientale et Sénat.

Cinq sections locales se sont excusées pour n'avoir pas pris part aux travaux. Il s'agit de l'Assemblée provinciale de Kinshasa, de l'Equateur, du Maniema, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Le contenu du présent rapport s'articule autour de 9 grands points, à savoir :

- l'introduction ;
- la cérémonie d'ouverture ;
- le déroulement des travaux ;
- les rapports des Sections locales ;
- la planification ;
- les recommandations ;
- la cérémonie de clôture ;
- la liste des participants ;
- la conclusion.

II. DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE

Après l'annonce du programme par le protocole et l'exécution de l'hymne national, six allocutions ont été prononcées respectivement par le Directeur de l'administration de l'Assemblée provinciale du Katanga, le Président de la Section locale du RCPP/Katanga, le Représentant du PNUD, la Représentante de WFD, le Président national du RCPP et Secrétaire général du Sénat et le Vice-président de l'Assemblée provinciale du Katanga, représentant du Président de l'Assemblée provinciale en mission.

Dans son mot de bienvenue, le Directeur administratif de l'Assemblée provinciale du Katanga a rendu hommage au Président de la République, Joseph Kabila pour avoir restauré les institutions démocratiques. Il a souhaité à tous les participants un bon séjour à Lubumbashi et a remercié le Président du Bureau de l'Assemblée provinciale du Katanga, le Gouverneur de la Province du Katanga, les partenaires (PNUD et WFD) et le Président national du RCPP pour la tenue de l'assemblée générale. Enfin, il a sollicité l'indulgence des participants pour toute faille qui serait constatée dans l'organisation.

Le Président de la section locale du RCPP/Katanga a, pour sa part, exprimé son sentiment d'honneur pour accueillir la troisième assemblée générale et les ateliers en marge. Il a remercié le Président de l'Assemblée provinciale du Katanga et le Bureau de celui-ci qui s'impliquait considérablement pour la bonne marche du RCPP. Les remerciements ont aussi été adressés au Gouvernement provincial du Katanga ainsi qu'aux partenaires. Il a regretté l'absence de délégués de certaines provinces et a émis le vœu de les voir présents lors de la prochaine assemblée générale. Il a finalement souhaité un agréable séjour à tout le monde.

Le Représentant du PNUD a exprimé sa joie de voir effectivement organisée l'assemblée générale, après multiples reports. Il a ensuite rappelé que le PNUD appuie les institutions parlementaires depuis 2003 et c'est dans ce cadre qu'il a activement soutenu le financement de l'assemblée générale constitutive du RCPP. Qu'il ait été plus tard suivi par d'autres partenaires. Cela montre l'importance de la mission que le RCPP s'est assignée.

Bien que le projet en cours prenne bientôt fin, un nouveau programme sera mis sur pied avec une composante « Appui aux institutions démocratiques et aux organes de recevabilité » et le RCPP pourra toujours compter sur le PNUD en termes de renforcement des capacités et d'appui logistique. Il a, par ailleurs, salué l'adoption du statut particulier des personnels parlementaires par le Kasai Occidental, lequel permettra, à son sens, de protéger efficacement le personnel contrairement à l'instabilité qui s'est remarqué en Equateur où le personnel a été changé par trois fois. Il a de ce fait invité les autres assemblées provinciales à emboîter le pas.

La Représentante de WFD a remercié le Katanga pour l'accueil. Il a exprimé sa bonne appréciation du partenariat avec le RCPP qui dure depuis trois ans. Il a enfin remercié le Président du RCPP, les membres de la cellule technique ainsi que le stagiaire pour le travail abattu jusqu'à ce jour et a souhaité plein succès aux travaux.

Dans son adresse aux participants, le Président du RCPP et Secrétaire général du Sénat, a commencé par remercier, au nom des délégués des sections locales du RCPP, l'Assemblée provinciale, le Gouvernement provinciale et la Section locale du RCPP/Katanga pour l'accueil, les partenaires pour le financement des travaux et le comité organisateur pour les préparatifs des assises. Il a ensuite loué le dynamisme de la Section locale du Katanga qui, à ce titre, constitue un exemple à suivre. Le Président du RCPP a présenté également l'ordre du jour de l'assemblée générale et les thèmes qui seront développés lors des ateliers. Enfin, il a souhaité plein succès aux activités à exécuter pendant quatre jours.

Prenant la Parole au nom du Président de l'Assemblée provinciale empêché, le Vice-président de l'Assemblée provinciale du Katanga a manifesté sa joie pour le choix qui a été opéré sur Katanga, afin d'accueillir la troisième assemblée générale du RCPP. Il a tour à tour remercié le Gouverneur de la Province du Katanga, le Président national du RCPP, les partenaires (PNUD et WFD) et les différents invités. Il a ensuite rappelé les objectifs du RCPP, lesquels font de lui un des éléments de la bonne marche du Parlement et des assemblées provinciales. Il a présenté les objectifs de l'assemblée générale, les thèmes des ateliers en marge.

Sur ce, le Vice-président de l'Assemblée provinciale du Katanga a déclaré ouverts les travaux de la troisième assemblée générale du Réseau Congolais des Personnels des Parlements et des ateliers en marge.

III. DU DEROULEMENT DES TRAVAUX

Les travaux de la troisième assemblée générale se sont déroulés en deux journées, soit le 5 et 6 août 2013. Toutefois, certaines activités ont dû être finalisées le 7 et le 8 août 2013.

1. Journée du lundi 5 août 2013

Sous la modération du Directeur Daniel EZIGENDA, les participants ont adopté à l'unanimité l'ordre du jour portant sur les points suivants :

1. bilan du RCPP pour l'exercice 2012 ;
2. évaluation du niveau d'exécution des recommandations de la deuxième Assemblée générale ;
3. restitution de l'audit du RCPP organisé par le PNUD et WFD ;
4. discussion sur les études de faisabilité relatives à la création du centre d'études et de formation parlementaire en RDC ;
5. proposition d'amendements des Statuts par les sections (en commission) ;
6. planification des activités pour l'exercice 2013-2014 ;
7. divers : logo, dépliant du RCPP, cellule technique et secrétariat administratif du RCPP(en commission).

Avant l'adoption de cet ordre du jour, les délégués de différentes sections locales se sont présentés nommément en vue de vérifier le quorum.

Huit sections locales étaient présentes. Il s'agit de l'Assemblée nationale, du Bandundu, du Bas-Congo, du Kasai Occidental, du Kasai Oriental, du Katanga, de la Province Orientale et du Sénat.

Le quorum étant largement atteint, le RCPP a siégé valablement conformément à son Règlement intérieur.

Dans ce même registre, le modérateur a présenté le stagiaire, Jérôme NENGOWE, chargé depuis le mois de mars 2013 du secrétariat administratif du RCPP sur financement de WFD.

1.1. Bilan du RCPP pour l'exercice 2012 et évaluation du niveau d'exécution des recommandations de la deuxième assemblée générale du RCPP

Le bilan de l'exercice 2012 a été développé par le Président national du RCPP. Il a noté à son actif les réalisations ci-après :

- différentes formations et restitutions notamment sur « le travail parlementaire en séance plénière et en commission », « le contrôle parlementaire, « Les techniques d'émission des avis et d'élaboration des questions parlementaires », « Les services généraux : rôles et responsabilités de cette division « Les techniques d'archivage des documents parlementaires », « La décentralisation et le régionalisme politique en République Démocratique du Congo », « L'examen du budget de la Province par l'Assemblée provinciale », « Le Centre d'étude et de formation parlementaire », le site web.
- missions de services en provinces et à l'étranger ;
- contacts avec les partenaires financiers ;
- collaboration du RCPP avec les élus et les Bureaux du Parlement et des Assemblées provinciales.

Quant à l'évaluation du niveau d'exécution des recommandations de la deuxième assemblée générale du RCPP, le Président national a premièrement jugé positifs les différentes formations et séminaires qui ont été réalisés en matière de renforcement des capacités.

Il a ensuite démontré que l'uniformisation et l'actualisation du cadre organique des assemblées provinciales n'ont pas été opérées suite aux réalités de chaque province et à la non adoption de la loi sur la fonction publique provinciale.

Enfin, le Président du RCPP s'est focalisé sur le fonctionnement des sections locales dont deux sont déjà installées officiellement (Bas Congo et Katanga) et onze restent à installer suivant le calendrier qui sera adopté et financé.

Le Président national a en outre relevé les difficultés rencontrées au nombre desquelles : l'absence de publication des Annales parlementaires, le déficit d'informatisation des services, la non prise en compte des certains avis et considérations des administratifs par les politiciens, l'insuffisance des moyens matériels et financiers due à la non budgétisation du RCPP dans

les dotations allouées au Parlement et aux Assemblées provinciales, l'absence des cotisations des sections locales du RCPP, etc.

A la suite de l'exposé du Président national, le débat a été ouvert et les préoccupations ci-après ont été soulevées :

- le déficit communicationnel sur les différentes missions du Président national et les activités effectuées dans les différentes provinces ;
- le sort réservé au job descriptions des commissions permanentes ;
- la difficulté de se réunir pour la section locale du Kasai Oriental à cause de la méfiance des politiques malgré la mission de juillet 2012 visant à lever l'équivoque sur la mission du RCPP ;
- le peu d'intérêt qu'accordent les différents Bureaux aux statuts particuliers des personnels des parlements ;
- le manque de précision dans la détermination de la période exacte du bilan.

A ces préoccupations, le Président national a répondu en reconnaissant les diverses difficultés auxquelles est confronté le RCPP, mais qui trouvent peu à peu des solutions notamment par le recrutement du stagiaire qui a pour mission de canaliser toutes les informations du RCPP, par la compréhension de certains membres des Bureaux des assemblées sur la mission exacte du RCPP, expliquée dans un climat de confiance, par l'ébauche des propositions des attributions de commissions permanentes qui seront discutées en commissions.

En rapport avec le déficit communicationnel, le stagiaire a souligné le fait que bon nombre des sections locales n'avaient pas d'adresses E-mails auxquelles elles pouvaient être jointes. Le site web du RCPP constituerait, à son sens, une solution idéale qui permettrait d'attribuer à chaque section locale son adresse mail, de stocker les différents modules de formation téléchargeables par toute personne intéressée, de servir de vitrine de visibilité au monde et d'information sur les différentes activités du RCPP tant au niveau national qu'au niveau local.

La deuxième série des interventions s'est focalisée sur l'absence des chiffres dans le bilan, la couverture inégale des provinces par les activités de renforcement des capacités, le mode d'élaboration du budget, les rapports des Sections locales, la politique du RCPP sur la participation des femmes, la

disparité dans la nomenclature des services du cadre organique des assemblées provinciales et du parlement.

En réplique, le Président national a signalé notamment que le RCPP n'avait pas de budget et survivait grâce aux partenaires et aux soutiens qu'il reçoit de temps à autre auprès de certains Bureaux, que la couverture inégale des provinces par les activités trouve sa raison d'être entre autres dans le manque de moyens qui l'oblige parfois à faire d'une pierre deux ou trois coups en organisant des ateliers à l'occasion des installations des sections locales.

Au sujet du genre, le Président national a appelé les sections locales à en tenir compte et que soit traduit dans les dispositions des statuts à amender. Pour sa part, il s'est toujours efforcé que lors de ses déplacements les dames fassent partie de la délégation. En ce qui concerne le cadre organique, il a noté que l'appellation de certains postes du cadre organique peut dépendre des réalités de chaque assemblée.

1.2. Restitution de l'audit du RCPP diligenté par le PNUD et le WFD, la création du centre d'étude et de formation parlementaires en RDC.

Le Directeur John MUKUALA a été chargé de présenter les grandes lignes de ladite restitution d'audit ainsi que les objectifs de la création d'un centre d'étude et de formation parlementaires dans notre pays.

L'orateur a fait savoir que cette restitution avait comme objectif d'évaluer les activités et les résultats du RCPP, de déceler d'éventuels dysfonctionnements et d'alimenter la réflexion sur les moyens optimaux pour harmoniser son fonctionnement avec les personnels des parlements, les institutions et les partenaires.

Les faiblesses relevées lors de cet audit sont notamment :

- l'ignorance du RCPP par les élus et certains administratifs ;
- la perception du RCPP comme un syndicat dans certaines Assemblées provinciales ;
- le manque de restitution par les membres formés dans tel ou tel domaine ;
- la non détermination du mandat des animateurs aux organes du RCPP;

- l'insuffisance communicationnelle entre le Bureau, les élus et personnel administratif ;
- le problème de la planification des activités du RCPP au regard des moyens disponibles ;
- le manque de ligne budgétaire pour le RCPP au niveau du Parlement et des Assemblées provinciales.

Il a conclu ce point en disant que ces faiblesses trouveront des solutions dans les amendements aux statuts du RCPP lors des travaux en commission.

S'agissant de la création d'un centre d'étude et de formation parlementaire, le Directeur s'est attardée sur les défis à surmonter du point de vue matériel, humain et financier, d'une part, et d'autre part, du point de vue des objectifs que poursuivraient une telle institution à savoir : l'acquisition de nouvelles connaissances sur les questions parlementaires, la formation continue, le renforcement des capacités du personnel administratif et politique, l'élaboration des modules de procédures parlementaires, etc.

A l'issu de cet exposé, trois intervenants ont focalisé respectivement leurs préoccupations sur :

- les modalités pratiques et l'importance d'un tel centre ;
- le complément d'information à l'instar du Nigeria ;
- le financement effectif de ce projet ;
- le choix du label privé, parlementaire ou du RCPP sur lequel doit se présenter ce centre ;
- l'implication du pouvoir politique ;
- l'inclusivité du centre et la précision des modules à y développer.

2. Journée du mardi 6 août 2013

A l'ordre du jour de cette deuxième journée de l'assemblée générale, deux points étaient inscrits : la constitution des commissions et la lecture des rapports d'activités des sections locales.

2.1. Constitution des commissions

Trois commissions ont été constituées :

2.1.1. Commission chargée des amendements des statuts.

La commission s'est servie du texte initial des statuts et de la proposition des amendements comme documents de travail.

Au terme d'un examen minutieux de ces documents, la commission a abouti aux résultats ci-dessous :

1. 12 articles ont été maintenus sans amendements ;
2. 10 articles ont connu des amendements de fond et par conséquent reformulés ;
3. 05 articles ont été créés.

A) Des articles non amendés

Il s'agit des articles 1^{er} ; 3 ; 5(6) ; 7(8) ; 11(14) ; 12(15) ; 16(19) ; 18(21) ; 19(22) ; 20(23) ; 21(24) ; 23(26).

B) des articles amendés

Les amendements de forme ont consisté à corriger les fautes d'orthographe, de ponctuation et de phraséologie. Les principaux amendements de fond sont les suivants :

- L'intitulé du premier chapitre a été reformulé comme suit : « **De la création, de la dénomination, de l'objet, du siège et du logo** ». Cette reformulation a fait que l'ordre des articles soit interverti.
- L'article 4 devient 2 : le point 3 est amendé de manière à ne pas assimiler le RCPP à un syndicat. Ainsi, ce point se lit comme suit : «**promouvoir les conditions de collaboration entre les personnels du parlement** ».
- L'article 2 devient 5 : pour être plus explicite, le terme « parlement national » a été remplacé par « Assemblée nationale et Sénat ». Cet article se lit donc : « **au terme des présents statuts, on entend par parlement :**
 - **l'Assemblée nationale ;**
 - **le Sénat ;**
 - **les Assemblées provinciales** ».
- L'article 6 devient 7. le premier alinéa et le groupe de mots «qui adhèrent aux présents statuts» du deuxième alinéa ont été élagués faute de cohérence. Ainsi, l'article 7 se lit :

« Sont membres effectifs les personnels des administrations de l'Assemblée Nationale, du Sénat et des Assemblées provinciales soumis aux droits et obligations statutaires ;

Sont membres d'honneur des personnes qui soutiennent moralement ou matériellement les activités de l'association, sans être soumis aux droits et obligations des présents statuts. Les présidents et les anciens présidents du Sénat, de l'Assemblée nationale et des Assemblées provinciales sont de droit membres d'honneur ;

Les membres associés sont des personnes ayant rendu d'éminents services à l'institution parlementaire et aux assemblées provinciales s'intéressant aux activités du Réseau »

- L'intitulé du chapitre 4 a été reformulé pour l'adapter à son contenu. Il est ainsi libellé : **« DES ORGANES ET DE LEUR FONCTIONNEMENT »**.
- L'article 14 devient 17. Le groupe de mots « organe directeur » a été remplacé par « organe chargé de la gestion quotidienne du Réseau ». ainsi, le premier alinéa de cet article se lit : **« le comité exécutif est l'organe chargé de la gestion quotidienne du Réseau. Il est chargé de l'application de la politique générale du Réseau ainsi que des décisions de l'Assemblée générale »**.
- L'article 15 devient 18. Le premier alinéa a été reformulé pour une meilleure compréhension. Il se lit comme suit: **« le comité exécutif élit les membres de son Bureau »**.
- L'article 17 devient 20. Il a été reformulé pour les mêmes raisons que l'article 18.
- L'article 22 devient 25. Cet article a été éclaté en deux alinéas parce que contenant deux idées différentes. Il est ainsi reformulé :

« La dissolution du RCPP est prononcée à la majorité de deux tiers de ses membres effectifs.

En cas de dissolution, le RCPP procède à l'affectation de ses biens à une autre ASBL poursuivant le même but que le RCPP. »

C. des articles créés

Il s'agit des articles ci-après :

- L'Article 4 relatif au logo du RCPP
- Les articles 9 et 10 du chapitre 3 bis relatif au genre
- L'article 17 bis, ter et quater concernant la cellule technique et le secrétariat administratif du Réseau.
- L'article 21 bis qui fixe le mandat des animateurs du RCPP
- L'article 23 bis relatif à la communication entre le Bureau, les élus et le personnel administratif. Pour être plus explicite, le terme « parlement » a été remplacé par le groupe de mot « assemblée nationale, sénat et assemblées provinciales »

La commission a créé le chapitre 3 bis relatif au genre contenant deux articles qui se lisent comme suit :

L'article 9 : le Réseau prône le genre et tient compte du mérite ;

L'article 10 : les femmes sont représentées à au moins 30% aux postes non électifs.

Notons cependant que la proposition d'insérer le chapitre II bis des statuts « de l'adhésion des membres » n'a pas été retenue par votre commission pour la simple raison qu'il ne cadre pas avec la vision et les objectifs du RCPP qui se veut inclusif, c'est-à-dire qu'ils concernent tous les agents et fonctionnaires de nos institutions parlementaires dont l'adhésion est naturelle et ne nécessite pas une procédure formelle.

Telles sont les conclusions auxquelles votre commission a abouti et qu'elle vous demande d'adopter à l'unanimité.

STATUTS DU RCPP AMENDES

PREAMBULE

Nous, délégués des administrations parlementaires du Sénat, de l'Assemblée nationale et des Assemblées provinciales de la République Démocratique du Congo ;

Affirmons que l'amélioration des aptitudes professionnelles attendues à l'ère de la bonne gouvernance, trouve une réponse en la création du Réseau Congolais des Personnels des Parlements ;

Soutenons la démarche des présents statuts qui obéit aux dispositions de l'article 34 de la Constitution de la République Démocratique du Congo et intéresse au plus haut point le rendement des personnels administratifs de ces institutions par la mise sur pied d'un cadre propice dénommé Réseau Congolais des Personnels des Parlements en sigle RCPP ASBL, qui regroupe les délégués de deux chambres du parlement et des Assemblées provinciales, leur donnant l'occasion de consolider leur destin socio professionnel afin de parvenir à une culture administrative convergente de la fonction publique parlementaire ;

Venons par ce Réseau, rapprocher les délégués des administrations parlementaires aussi bien du niveau national que provincial dans un cadre culturel de formation, d'échange d'expériences et de la recherche des solutions à la vie socio professionnelle des membres ;

Confirmons l'importance de ces statuts à travers leur adoption par les délégués de deux chambres du parlement et des Assemblées provinciales réunies à Kinshasa.

CHAPITRE I : DE LA CREATION, DE LA DENOMINATION, DE L'OBJET, DU SIEGE ET DU LOGO

Article 1^{er} : Il est créé par les personnels des administrations du Senat, de l'Assemblée nationale et des Assemblées provinciales de la République Démocratique du Congo, une association sans but lucratif à caractère culturel, dénommée « Réseau Congolais des Personnels des Parlements », en sigle R.C.P.P./ASBL.

Article 2 : Le RCPP/ASBL a pour objet :

1. renforcer les capacités de ses membres ;
2. échanger les expériences et les informations entre ses membres ;
3. promouvoir les conditions de collaboration entre les personnels administratifs du parlement ;

4. développer les bonnes relations humaines entre ses membres.

Article 3 : Le siège du Réseau est établi à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo.

Article 4 : Le logo du RCPP comprend une hutte située au milieu de la carte de la RDC, illuminées par un arc-en-ciel.

Article 5: Au terme des présents statuts, on entend par « parlement » :

- l'Assemblée Nationale;
- le Sénat ;
- les Assemblées provinciales.

CHAPITRE II : DU CHAMP D'ACTIVITES

Article 6 : Les activités du R.C.P.P.ASBL couvrent l'ensemble du territoire national.

CHAPITRE III : DES MEMBRES

Article 7 : Les membres effectifs sont les personnels des administrations du Senat, de l'Assemblée nationale et des Assemblées provinciales soumises aux droits et obligations statutaires.

Les membres d'honneur sont des personnes qui soutiennent moralement ou matériellement les activités de l'association, sans être soumis aux droits et obligations des présents statuts.

Les Présidents et les anciens Présidents du Senat, de l'Assemblée nationale et des Assemblées provinciales sont de droit membres d'honneur.

Les membres associés sont des personnes ayant rendu d'éminents services à l'institution parlementaire et aux Assemblées provinciales s'intéressant aux activités du Réseau.

Article 8 : La qualité de membre se perd dans les cas ci-après :

1. décès ;
2. démission volontaire dument notifiée ;

3. suspension d'une Section par l'Assemblée générale suite à la violation flagrante des textes régissant le RCPP.

CHAPITRE IV : DU GENRE

Article 9 : Le Réseau prône le genre et tient compte du mérite.

Article 10 : Les femmes sont représentées à au moins 30% aux postes non électifs.

CHAPITRE V : DES ORGANES ET DE LEUR FONCTIONNEMENT

Article 11 : les organes du Réseau sont :

- 1.l'Assemblée générale ;
- 2.le Comite exécutif ;
- 3.la Section locale ;
- 4.les Commissions permanentes.

Article 12 : L'Assemblée générale est l'organe suprême du Réseau et en définit les orientations.

Elle regroupe les délégués de chaque section locale.

Elle prend ses décisions à la majorité absolue des délégués des sections locales, chaque section locale a droit à une voix.

Elle approuve le rapport d'activités du Comite exécutif.

Les procédures de vote sont déterminées par le Règlement Intérieur.

L'Assemblée générale fixe, sur proposition du Comité Exécutif, le montant de la cotisation annuelle et des frais de participation des Sections aux réunions du Comité exécutif et de l'Assemblée générale.

Article 13 : L'Assemblée générale se réunit en session ordinaire une fois l'an et en session extraordinaire chaque fois que de besoin.

Article 14 : L'Assemblée générale désigne les membres du Comite exécutif, conformément au Règlement intérieur.

Article 15 : A chaque session de l'Assemblée générale, son Bureau est celui du Comité exécutif.

Article 16 : Le règlement intérieur fixe une périodicité des réunions du Comité exécutif et de l'Assemblée générale.

Article 17 : Le Comité exécutif est l'organe chargé de la gestion quotidienne du Réseau. Il est chargé de l'application de la politique générale du Réseau ainsi que des décisions de l'Assemblée générale.

Il est composé des responsables des administrations des institutions dont relèvent les membres du Réseau ou leurs délégués.

Il prend ses décisions à la majorité absolue de ses membres.

Il propose à l'Assemblée générale deux Commissaires aux comptes.

Il élabore le projet du Règlement intérieur du Réseau.

Article 18 : Le Comité exécutif est assisté au quotidien par une cellule technique et un secrétariat administratif.

Les membres de ces deux services sont désignés en tenant compte de l'expertise et sont relevés de leurs fonctions par le Président du RCPP.

Leurs compositions et attributions sont définies et déterminées dans le Règlement intérieur.

Article 19 : La cellule technique s'occupe de :

- la participation à la réunion du Comité exécutif et à l'assemblée générale;
- la conception, la planification, le suivi, le contrôle et l'évaluation des plans, programmes et projets du RCPP ;
- l'élaboration des avant projets des rapports du RCPP ;
- la formulation des avis et considérations sur les matières lui soumises.

Article 20 : Le Secrétaire administratif du RCPP s'occupe de la correspondance, de la rédaction des procès verbaux et des rapports des réunions ainsi que la tenue des archives.

Il a droit une prime mensuelle émergeant du budget du Réseau.

Article 21 : Le Comité exécutif élit les membres de son Bureau.

Le Bureau est composé de :

- un Président ;
- un Vice-président ;
- un Secrétaire Rapporteur ;
- un Secrétaire Rapporteur adjoint ;
- un Trésorier ;
- un Trésorier adjoint.

Article 22 : Les attributions des membres du Bureau du Comité exécutif sont définies par le Règlement intérieur.

Article 23 : La Section locale est l'organe de base du Réseau.

Elle correspond à l'Administration de chaque assemblée dont relève les membres.

Elle élit les membres de son Bureau.

Le Bureau est constitué de :

- un Président ;
- un Vice-président ;
- un Secrétaire Rapporteur ;
- un Secrétaire Rapporteur adjoint ;
- un Trésorier ;
- un Trésorier adjoint.

Article 24 : Les Commissions permanentes sont des groupes techniques de travail de l'Assemblée générale.

Article 25 : Le mandat de tous les animateurs est de 5ans renouvelable à l'exception de celui exercé par le Président du RCPP qui est confié au Secrétaire Général du Sénat.

Le mandat des animateurs actuels des sections locales court à dater de leurs installations par le Président du RCPP.

Article 25 : Les ressources du Réseau proviennent de :

- cotisations sections locales ;
- dons et legs ;
- toutes autres sources non prohibées par la loi.

Article 26 : Le Règlement financier fixe :

- les modalités d'élaboration et d'exécution du budget ;
- le contrôle et la certification des comptes.

CHAPITRE VI : DE LA COMMUNICATION ENTRE LE BUREAU, LES ELUS ET LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

Article 27 : Le RCPP collabore avec le Bureau, les élus et le personnel administratif dans le respect des règlements intérieur de l'Assemblée Nationale, du Sénat et des Assemblées provinciales et du statut des agents et fonctionnaires de carrière de l'Etat.

Cette collaboration peut porter notamment sur les moyens humains, matériels et financiers.

CHAPITRE VII : DE LA REVISION

Article 28 : L'initiative de la révision des présents statuts appartient concurremment au Comité exécutif et à chacune des Sections locales.

Les projets de la révision sont soumis à l'Assemblée générale.

Les amendements sont adoptés à la majorité de deux tiers de ses membres effectifs.

CHAPITRE VIII : DE LA DISSOLUTION ET DES DISPOSITIONS FINALES

Article 29 : La dissolution du RCPP/ASBL est prononcée à la majorité de deux tiers de ses membres effectifs.

En cas de dissolution, il est procédé à l'affectation de ses biens à une autre A.S.B.L poursuivant le même but que R.C.P.P.

Article 30 : Les présents statuts entrent en vigueur à la date de leur adoption par l'Assemblée générale constitutive.

Fait à Lubumbashi, le 06 Aout 2013.

LE RAPPORTEUR,

LE PRESIDENT,

Didier LITOLONGO BOLEMA

BONGO MASENGA Laurent

Vice-président section locale /PO

Directeur Administratif /Bandundu

Liste des membres de la commission des statuts :

N°	NOM	FONCTIONS
1.	BYAZA SANDA LUTALA David	Secrétaire Général du Sénat/Président du RCPP
2.	CISHAMARHA Emmanuel	Chef de Bureau aux Séances/Sénat
3.	ABULU PALANU Bosco	Conseiller au cabinet du Président du Sénat
4.	MUSWALA MAKABE Marcel	Conseiller au cabinet du 1 ^{er} Vice-Président du Sénat
5.	EZINGENDA SIKA DANIEL	Directeur cellule technique/Sénat
6.	KIALA NDOLUMINGU	Président de la section locale
7.	BONGO MASENGA	Directeur administratif
8.	LITOLONGO BOLEMA	Vice-Président de la section locale /Katanga
9.	MUAMBI TSHITOKO	Directeur administratif
10.	TSHIMANGA MUKALA	Directeur administratif
11.	KABAMBA ILUNGA	Directeur administratif
12.	KASONGO MUKEYA	Coordonnateur
13.	KULUKULU MULONGO	Protocole
14.	MUTHEKWA ILUNGA	Membre/RCPP
15.	MWAMBA KONGOLO	Secrétaire/Services généraux
16.	MUKEMBE YUMBA	Rapporteur/RCPP/Katanga
17.	SASHY KAOMA	Vice-président/RCPP/Katanga
18.	KALASSA KABONGO	Trésorière/RCPP/Katanga
19.	MASENGO ILUNGA	

20. MADJUBOLE MODRIKPE	Secrétaire général a.i Assemblée nationale
21. KABAMBI KASONGO	Directeur des Commissions du Sénat
22. PASI VALU	Conseillère principale/Bureau d'études
23. MAMBUNYA NGOY Madeleine	ATB2
24. TAWITE MUSAVULI	Chef de bureau/Sénat
25. André MAZYAMBO	PNUD
26. MAJDA ELBIED	Programme Officer Africa and Rest of World/WFD
27. TUMBA Clément	Secrétaire administratif et financier/PNUD

2.1.2. Commission chargée du logo et du dépliant du RCPP

2.1. Logo



D'entrée de jeu la commission a levé l'option d'accorder la parole au Rapporteur pour la présentation du logo et donner lecture des éléments de sa description.

Au terme de cette lecture, un débat s'en est suivi au cours duquel les membres ont commencé par définir le terme logos comme étant une représentation graphique d'une marque commerciale ou du sigle d'un organisme. Et le mot organisme qui se rapporte au RCPP, est pris comme étant un ensemble des services d'une administration, d'une entreprise.

Quant à sa nécessité, le logo permet d'identifier de manière représentative le RCPP et ses membres tout en véhiculant un certain nombre des valeurs qu'il incarne.

Au regard des définitions ci-haut évoquées, la commission s'est posée la question sur l'opportunité de maintenir la forme proposée face à ses éléments descriptifs. Ainsi, après un échange, la forme du logo est maintenue et les amendements suivants ont été apportés à la description du logo :

1. Changer le mot hutte par bâtiment ;
2. Ajouter au sein de laquelle les personnels parlementaires évoluent et enlever les Assemblées ;
3. Se limiter à la formulation « la carte de la RDC symbolise l'unité du pays » ;
4. Ajouter toutes les **administrations** des Assemblées parlementaires de la RDC.

Tel qu'amendé et adopté, la description du logo se présente comme suit :

- Le bâtiment au milieu de la RDC représente les différents hémicycles des assemblées parlementaires de la RDC ;
- L'arc en ciel représente la diversité politique au sein de laquelle les personnels parlementaires évoluent ;
- La carte de la RDC symbolise l'unité du pays ;
- Le sigle RCPP (Réseau Congolais des Personnels des Parlements) constitue le pôle d'attraction de toutes les administrations des assemblées parlementaires de la RDC.



2.2. Le dépliant

1. DE LA CREATION

Ajouter le mot (CEPAS) après sociale et l'avant dernière ligne, ajouter des administrations des Assemblées parlementaires de la RDC.

2. DES OBJECTIFS ET DES MISSIONS

Remplacer « des » par « les ».

3. DES ORGANES

Pas de modification.

4. DES REALISATIONS

Pas de modification.

5. DES PERSPECTIVES

Supprimer au point 2 l'ensemble des mots non encore fonctionnelles, au point 3, remplacer en février 2013 par chaque année.

b. à moyen terme, le point 3 passe à long terme et devient construction d'un siège du RCPP.

Le point 4 devient 3 et le 3 devient 4.

c. à long terme, le point 1 passe au moyen terme et devient le point 5 ; le point 2 devient 1 ; le point 3 devient 2 et l'ajout du point 3 : construction du siège du RCPP.

Et enfin, mettre le mot « apporter à l'infinif » au dernier paragraphe et faire précéder le mot « amélioration » par certaine.

Tel qu'amendé et adopté le dépliant du RCPP se présente comme suit :

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



PARLEMENT ET ASSEMBLEES
PROVINCIALES

RESEAU CONGOLAIS DES PERSONNELS
DES PARLEMENTS
(R.C.P.P)
Tel : + 243 817 777 977
Email : rcppnational@yahoo.fr

Palais du peuple/Novembre 2012

1. De la création

Le Réseau congolais des personnels des Parlements, RCPP en sigle, a été créé lors de l'assemblée constituante, du 10 au 12 février 2009, dans la salle Père BOKA du Centre pastoral d'action sociale (CEPAS) des jésuites, à Kinshasa, par les délégués des Administrations du Sénat, de l'Assemblée nationale et des 11 Assemblées provinciales de la République Démocratique du Congo, avec l'appui du PNUD. Il regroupe près de 4.000 fonctionnaires parlementaires. Il offre une expertise avérée au fonctionnement des administrations des Assemblées parlementaires de la RDC.

2. Des objectifs et des missions

Le Réseau Congolais des Personnels des Parlements (RCPP) poursuit, pour le compte des fonctionnaires du Parlement National et des Assemblées provinciales, les objectifs suivants :

- servir de cadre de concertation ;
- renforcer les capacités;
- échanger les expériences et les informations;
- renforcer les liens entre élus et membres du RCPP ;
- développer les bonnes relations humaines entre ses membres.

A ce titre, le RCPP a pour mission de :

- faciliter les contacts entre ses membres ;
- examiner les mesures destinées à améliorer le fonctionnement, les procédures et les méthodes de travail en usage dans les Administrations des parlements ;
- assurer la collaboration des services entre le Parlement national et les Assemblées provinciales ;
- canaliser le plus efficacement possible les projets du RCPP, au regard des besoins préalablement prospectés par ses sections locales ;

- développer le degré de collaboration et de communication entre les Bureaux du Parlement et ceux des Assemblées provinciales, les sections locales et les partenaires.

3. Des organes

Les organes du RCPP sont :

- l'Assemblée générale ;
- le Comité exécutif,
- les Sections locales ;
- les Commissions permanentes ;
- les Commissaires aux comptes.

Des réalisations

Le RCPP a eu à réaliser plusieurs activités, notamment à travers des assemblées générales, des missions de renforcement des capacités et d'échanges d'expériences ainsi qu'à travers la communication avec les Bureaux du Parlement, des Assemblées provinciales, les élus et les partenaires.

4. Des perspectives

a. A court terme

1. Installation officielle de 13 Sections locales par le Président national du RCPP ;
2. Installation des Commissions permanentes ;
3. Organisation de l'Assemblée générale chaque année ;
4. Organisation des stages d'immersion, des séminaires de renforcement des capacités et de remise à niveau, à l'intention des Administratifs des Assemblées provinciales au Parlement national et à l'étranger ;
5. Formation des formateurs ;
6. Obtention d'une ligne budgétaire émanant des dotations des chambres du Parlement et des Assemblées provinciales ;
7. Constitution d'une banque des données du Réseau.

b. A moyen terme

1. Equipement des Administrations de toutes

les Assemblées provinciales en NTIC ;

2. Organisation des Journées « portes ouvertes » dans différentes Assemblées provinciales ;
3. Création d'un Site web et du journal de liaison du Réseau ;
4. Partenariat avec le Réseau africain des personnels des parlements (RAPP) et le National Conference of States Legislature (NCSL) ;
5. Création d'une vitrine des activités parlementaires en vue de leur visibilité et de la participation citoyenne ;

c. A long terme

1. Création d'un Centre d'étude et de formation parlementaire ;
2. Harmonisation des fiches de formation aux procédures parlementaires ;
3. Construction d'un siège du RCPP.

Ce dépliant reste ouvert à toute suggestion pouvant lui apporter une certaine amélioration.

Les membres ci-après ont pris part aux travaux de cette commission :

1. MAKETO NDOMPETELO Isidore : Président
2. NGOIE SIMBI Yvon : Rapporteur
3. SYLVAIN CESAR MAKOSSY EPEKO : Membre
4. BERTIN MWAMBA KITUMBA : Membre
5. MUNUNGA MASEHO EDDY : Membre
6. MAMBUNYA NGOY MADELEINE : Membre
7. YAMANZO MONSAY CLOVIS : Membre
8. MUKUALA BATEKE JEAN : Membre
9. BANZA MUTOMBO AVEL : Membre

2.1.3. Commission chargée des attributions de la cellule technique

Les attributions de la cellule technique retenues par la plénière après débat sont :

- a. *la participation à la réunion du Comité exécutif et à l'assemblée générale;*
- b. *la conception, la planification, le suivi, le contrôle et l'évaluation des plans, programmes et projets du RCPP ;*
- c. *l'élaboration des avant projets des rapports du RCPP .*
- d. *la formulation des avis et considérations sur les matières lui soumises.»*

Notez bien que toutes ces reformulations nécessitent des amendements de l'article 8 des statuts et des dispositions y relatives.

Composition de l'équipe de la Commission chargée de la Cellule technique :

1. DHORIS MICHOM MAFUTA, Président ; Assemblée nationale ;
Tél : 0998979190 ; 0815013515 ;
2. Germain MBAV YAV, Rapporteur, Sénat ;
Tél : 0998960 446 ;
3. Augustin KALUBA MUKONTA, Ass. Prov. KATANGA;
Tél: 0814070741;
4. Honoré LOSOMBA BOWAKAWAKA, Ass. Prov. Prov. Or;
Tél: 0990094236
5. Agathe NYEMBO MBOMBO, Ass. Prov. KATANGA
Tél: 0824254297;
6. MUSENG TSHIWEW, Ass. Prov. KATANGA
Tél: 0812794686;
7. Constantin NGONGO TUMBA Ass. Prov. KATANGA
8. Felly KASONGO SENDWE, Ass. Prov. KATANGA;
Tél: 0814758018;
9. Pierre Seraphin LOMAMI TAMBWE, Ass. Prov. KATANGA
10. Patrick KABILA MBUYU, Ass. Prov. KATANGA

IV. RAPPORTS DES SECTIONS LOCALES

Cinq sections locales ont été entendues : le Bandundu, le Bas-Congo, le Kasai oriental, le Kasai Occidental et la Province orientale.

1. Section locale du Bandundu

Le rapport de la section locale du Bandundu a porté respectivement sur :

1° les différentes activités qui ont eu lieu entre février 2011 et juillet 2013 et auxquelles a participé le personnel de l'assemblée provinciale notamment le séminaire sur l'accueil des nouveaux élus, la décentralisation en RDC, la gestion axée sur le résultat, la planification stratégique,...

2° les difficultés liées au fonctionnement effectif de la section locale à cause des problèmes politiques ayant touchés l'Assemblée provinciale ;

3° les recommandations se rapportant à l'installation de la section locale par le Président national avec l'aide des partenaires une fois qu'un nouveau comité serait élu.

Une critique a été formulée à l'endroit de ce rapport en ce qu'il ne concerne que les activités initiées par des institutions étrangères à la section locale. Il serait intéressant qu'il comprenne aussi celles effectuées en interne telles que le nombre des réunions tenues par la section locale.

2. Section locale du Bas-Congo

Les activités de la section locale au cours de l'exercice 2012-2013, en dehors des réunions qui se tiennent chaque mois, sont relatives à :

1° la restitution en mars 2012 des travaux de la deuxième assemblée générale du RCPP tenue à Kinshasa en janvier 2012 ;

2° le renforcement des capacités des secrétaires de séance dans la rédaction des documents parlementaires ;

3° les propositions au comité exécutif des attributions des commissions permanentes et organes techniques ;

4° l'installation du comité de la section locale par le Président national le 27 mars 2013 et la tenue de l'atelier sur les techniques d'archivage et le contrôle parlementaire ;

5° la mise à la disposition du personnel administratif d'un nouveau bâtiment qui améliore les conditions de travail de ce dernier ;

6° la mise en application des recommandations de la deuxième assemblée générale en rapport avec la cotisation que les nouvelles unités ont du mal à payer contrairement à d'autres agents et cadres qui payent respectivement 2000 et 3000 francs.

Relativement aux difficultés rencontrées, elles ont trait à l'incompréhension de certains élus et agents sur les objectifs du RCPP, l'absence du cadre juridique et organique du RCPP, le surnombre de nouvelles unités,...

En termes de recommandations, il a été proposé que le RCPP ait une personnalité juridique, qu'il soit assuré une vulgarisation du rôle du personnel parlementaire, que soient multipliés des séminaires de formation et des rencontres d'échange d'expériences.

3. Section locale du Kasai Occidental

La section locale du Kasai Occidental représentée à ces assises par le Directeur administratif de l'Assemblée provinciale n'a pas présenté de rapport aux motifs que le comité de la section locale n'était pas encore installée et qu'elle avait du mal à fonctionner à cause du Bureau qui ne veut pas d'un syndicat à l'Assemblée provinciale.

Cependant, le Président national du RCPP a estimé que rien ne justifiait l'absence de rapport et a donc demandé que dans les jours à venir que celui-ci soit transmis au comité exécutif.

4. Section locale du Kasai Oriental

Les activités à la section locale du Kasai Oriental ont été marquées notamment par la mission du comité exécutif en date du 24 au 28 juillet 2012 et par l'élection en date du 18 août 2012 du comité de la section locale.

Le changement survenu à la tête du Bureau de l'Assemblée provinciale s'est accompagné d'un soutien de la hiérarchie aux activités du RCPP notamment en ce qui concerne la vulgarisation des textes de base du Réseau et la perception des cotisations auprès de membres.

Il a été souligné la démission de deux trésoriers qui ne prestent plus en tant qu'agents de l'Assemblée provinciale.

Les axes du programme d'action du comité de la section locale se rapporte à la tenue régulière des réunions, à la relance du dossier des cotisations, à la finalisation du travail d'élaboration du cadre organique des services administratifs de l'Assemblée provinciale à soumettre à l'autorité compétente, à s'atteler aux préparatifs d'accueil et d'orientation de nouveaux élus qui seront issus de prochaines élections provinciales,....

5. Section locale de la Province Orientale

Le rapport de la section locale de la Province Orientale comprenait deux points, à savoir, la présentation de la composition du comité de la section locale et l'exposé des activités réalisées au cours de l'exercice 2012-2013.

Le comité de la section locale de la Province Orientale est actuellement composé de 6 personnes issues de l'élection du 24 mars 2009.

Quant aux différentes activités réalisées, elles étaient relatives à la participation à la deuxième assemblée générale du RCPP, à la constitution des commissions spéciales de la section locale, à la cérémonie d'échange de vœux et réception des nouveaux membres, à la tenue des séminaires et ateliers de renforcements des capacités notamment sur l'accueil des nouveaux élus, sur le contrôle parlementaire, sur l'initiation à l'informatique, ... Ces différentes activités ont pu être réalisées grâce aux réunions mensuelles du comité et la participation active des membres lors des assemblées générales.

Au nombre des difficultés rencontrées, il a été mentionné le mécontentement de certains membres du fait que tout le monde ne peut participer aux sessions de formation, le manque d'un local pouvant abriter le bureau de la section locale, la non budgétisation des activités de la section locale dans la dotation de l'Assemblée provinciale.

Au titre des recommandations, la Section locale de la Province Orientale a suggéré la prise en compte de la participation de l'ensemble du personnel administratif aux sessions de formation, la nécessité d'un appui en matériel et équipement des sections locales par les partenaires, le plaidoyer pour la budgétisation des activités des sections locales dans les dotations des institutions parlementaires, les échanges sur la nécessité de la mise en place d'un statut particulier de la fonction publique parlementaire et sur la sécurité sociale du personnel parlementaire.

6. Rapport de la Section locale du Katanga

Le président de la section locale a axé sa présentation sur les points suivants :

- le volet administratif : il a salué la forte implication du Bureau de l'Assemblée provinciale dans les travaux du RCPP au point qu'au cours de l'exercice budgétaire prochain, un crédit sera accordé à la section locale ;
- le volet financier : les membres de la section locale ont été très actifs dans la cotisation de sorte que celle-ci a pu atteindre 800.000 francs congolais ;
- Le volet formation : l'organisation des séminaires et ateliers auxquels ont participé les membres de la section locale ; ce qui démontre le dynamisme du RCPP ;
- L'installation de la section locale : l'installation de la section locale en juin 2013 a constitué un signal fort dans la vie et un événement majeur de la section tant auprès des membres qu'auprès du Bureau de l'Assemblée provinciale.

V. PLANIFICATION

Projet de planification des activités du RCPP pour l'exercice 2012-2013

N°	Activités à réaliser	Période	Cible	Exécution	Partenaires financiers	Contraintes	Suivi et évaluation	Observations
1.	Projet d'acquisition des matériels informatiques et mobiliers	Septembre 2013 à septembre 2014	Toutes les sections locales	RCPP	DAI-PBG, PAP-UE, PNUD, WFD	Non financement du projet	RCPP et partenaires	
2.	Projet de renforcement des capacités et d'échanges d'expérience à l'intérieur et à l'extérieur du pays	Septembre 2013 à septembre 2014	Toutes les sections locales	RCPP et partenaires	DAI-PBG, PAP-UE, PNUD, WFD	Non financement du projet	RCPP et partenaires	
3.	Projet de reproduction des annales parlementaires	Septembre 2013 à septembre 2014	Toutes les sections locales	RCPP	DAI-PBG, PAP-UE, PNUD, WFD	Non financement du projet	RCPP et partenaires	
4.	Projet d'appui en fonds documentaire aux bibliothèques du Parlement et des Assemblées provinciales	Septembre 2013 à septembre 2014	Toutes les sections locales	RCPP	DAI-PBG, PAP-UE, PNUD, WFD	Non financement du projet	RCPP et partenaires	
5.	Projet de création d'un centre d'étude et de formation parlementaires	2013 à 2018	Parlement, Assemblées provinciales	RCPP, Parlement et Gouvernement	DAI-PBG, PAP-UE, PNUD, WFD	Non financement du projet	RCPP et partenaires	
6.	Projet de rencontre annuelle des femmes membres du RCPP à une réflexion sur la promotion du genre	Mars 2014	Toutes les sections locales	RCPP	DAI-PBG, PAP-UE, PNUD, WFD	Non financement du projet	RCPP et partenaires	

N°	Activités à réaliser	Période	Cible	Exécution	Partenaires financiers	Contraintes	Suivi et évaluation	Observations
7.	Projet sur le fonctionnement des commissions permanentes du RCPP.	Septembre 2013 à septembre 2014	RCPP	RCPP	DAI-PBG, PAP-UE, PNUD, WFD	Non financement du projet	RCPP et partenaires	
8.	Installation des Sections locales du Kasai Oriental et du Kasai Occidental	Septembre 2013	Les deux kasai	RCPP	RCPP, DAI-PBG, PAP-UE, PNUD, WFD	Absence de crédit dans la dotation budgétaire	RCPP et partenaires	
9.	Installation des Sections locales du Nord-Kivu et du Sud-Kivu	Octobre 2013	Nord-Kivu et du Sud-Kivu	RCPP	RCPP, DAI-PBG, PAP-UE, PNUD, WFD	Absence de crédit dans la dotation budgétaire	RCPP et partenaires	
10.	Installation de la Section locale de l'Equateur	Novembre 2013	Equateur	RCPP	RCPP, DAI-PBG, PAP-UE, PNUD, WFD	Absence de crédit dans la dotation budgétaire	RCPP et partenaires	
11.	Installation des Sections locales de Kinshasa, de l'Assemblée nationale et du Sénat	Décembre 2013	Kinshasa, Assemblée nationale et Sénat	RCPP	RCPP, DAI-PBG, PAP-UE, PNUD, WFD	Absence de crédit dans la dotation budgétaire du parlement et de l'Assemblée provinciale	RCPP et partenaires	

N°	Activités à réaliser	Période	Cible	Exécution	Partenaires financiers	Contraintes	Suivi et évaluation	Observations
12.	Installation de la Section locale de Bandundu	Janvier 2014	Bandundu	RCPP	RCPP, DAI-PBG, PAP-UE, PNUD, WFD	Absence de crédit dans la dotation budgétaire	RCPP et partenaires	
13.	Installation de la Section locale du Maniema	Février 2014	Maniema	RCPP	RCPP, DAI-PBG, PAP-UE, PNUD, WFD	Absence de crédit dans la dotation budgétaire	RCPP et partenaires	
14.	Installation de la Section locale de la Province orientale.	Mars 2014	Province orientale.	RCPP	RCPP, DAI-PBG, PAP-UE, PNUD, WFD	Absence de crédit dans la dotation budgétaire	RCPP et partenaires	
15.	Mise au net des statuts et leur authentification	Octobre 2013	Comité exécutif et cellule technique du RCPP	Comité exécutif du RCPP	RCPP	Signatures des membres du comité exécutif et des membres effectifs	RCPP	
16.	Création du site web du RCPP	Décembre 2013	RCPP et le public	Comité exécutif	DAI-PBG, PAP-UE, PNUD, WFD	Non financement du projet	RCPP et partenaires	
17.	Suivi des recommandations de l'assemblée générale	Septembre 2013 à septembre 2014		Comité exécutif		Descente sur le terrain et l'audit interne	RCPP et partenaires	

N.B. : La planification des activités pour l'exercice 2013-2014 ci-haut, présenté par le Chef de Bureau Emmanuel CISHAMARHA, a suscité des observations suivantes :

- les mêmes activités que l'exercice passé sauf une innovation sur le « genre »;
- le titre « contrainte », dans la colonne 7, avait une connotation péjorative et devrait être remplacé ou considéré comme « hypothèses » ;
- Absence des chiffres dans le budget prévisionnel qui serait réaliste, qui donnerait une idée sur le coût financier des activités et qui mentionnerait la part contributive des assemblées (Parlement et Assemblées provinciales) ainsi que celle sollicité des bailleurs de fonds;
- Non indication des objectifs de chaque activité ;
- les résultats escomptés ;
- Le centre de formation parlementaire n'étant pas à réaliser à court terme devrait figurer comme projet et non comme activité ;
- la distinction entre projet et activité ;
- la colonne réservée aux partenaires financiers doit rester ouvert pour lui permettre de financer l'activité ou le projet de son choix.

Par ailleurs, il a été salué qu'à la ligne 11 soit prévue l'installation de la Section locale de l'Assemblée nationale, acte qui constituera un signe d'inclusivité au niveau du Parlement national.

Aussi, le WFD, par sa Représentante, Madame MAJDA EL BIED, s'est engagé a apporté son soutien à l'installation de la Section locale de la Province orientale au moment venu.

La planification est adoptée sous réserve des améliorations à y apporter suivant les observations ci-haut indiquées.

VI. RECOMMANDATIONS DE LA TROISIEME ASSEMBLEE GENERALE

Les recommandations adoptées par l'assemblée générale sont :

1. installer officiellement les 11 sections locales suivantes : Bandundu, Equateur, Kasai Occidental, Kasai Oriental, Kinshasa, Maniema, Nord Kivu, Province Orientale, Sud Kivu, Assemblée nationale et Sénat ;
2. authentifier les statuts et règlement intérieur du RCPP tel que révisés à la troisième assemblée générale ;
3. élaborer et soumettre les projets retenus à la troisième assemblée générale ;
4. solliciter l'intégration du RCPP dans les lignes budgétaires de la dotation du Parlement et des Assemblées provinciales ;
5. présenter une planification élaborée avec estimation d'un budget chiffré réaliste pour l'exercice 2013-2014 ;
6. transmettre trimestriellement le rapport d'activités des sections locales auprès du Président national du RCPP ;
7. installer la cellule technique et le secrétariat administratif ;
8. restituer les travaux de la troisième assemblée générale du RCPP au sein des sections locales respectives ;
9. organiser des ateliers de formation dans chaque province sur « la problématique de répartition des compétences entre le pouvoir central et les provinces » et la « légistique matérielle et formelle » dans toutes les provinces à l'intention des élus, des administratifs des parlements et des membres des gouvernements ainsi que de leurs experts ;
10. organiser une « formation des formateurs » ; ainsi qu'un séminaire sur « l'élaboration des projets » ;
11. disposer d'une adresse e-mail au nom de chaque section locale, à court terme, et d'un site web, à long terme ;
12. transmettre toute la documentation relative à la troisième assemblée générale du RCPP à toutes les sections locales ;

13. organiser des séminaires de renforcement des capacités et d'échanges d'expériences sur la légistique matérielle et formelle dans toutes les provinces ;
14. poursuivre le lobbying auprès des institutions nationales et provinciales en vue de mieux faire connaître le RCPP.

VII. DE LA CEREMONIE DE CLOTURE

La clôture des activités de la troisième Assemblée générale du RCPP a connu Sept allocutions respectivement présentées par le Représentant des participants, le Directeur de l'administration de l'Assemblée provinciale du Katanga, le Président de la Section locale du RCPP/Katanga, le Représentant du PNUD, la Représentante de WFD, le Président du RCPP et Secrétaire général du Sénat ainsi que le Vice-président de l'Assemblée provinciale du Katanga, représentant du Président de l'Assemblée provinciale en mission.

Le mot des participants à la troisième assemblée générale ordinaire et aux ateliers en marge de celle-ci a été lu par Monsieur Honoré LOSOMBA, Rapporteur de la Section locale de la Province Orientale. Il a remercié le RCPP national, le PNUD, le WFD, l'Assemblée provinciale du Katanga et le Gouvernement provincial du Katanga. Il a souligné l'obligation des participants à restituer les travaux de la 3^{ème} assemblée générale et les connaissances acquises dans leurs sections locales respectives, afin d'assurer le nivellement par le haut des connaissances de l'ensemble du personnel parlementaire en RDC et de permettre l'acquisition de nouvelles approches en vue de la bonne marche du RCPP à tous les niveaux. Il a en outre plaidé pour la poursuite de l'accompagnement du RCPP par les partenaires jusqu'à la maturité totale de l'association. Celle-ci devant se manifester notamment par la prise en charge du RCPP avec une dotation budgétaire accordée par les assemblées provinciales. Enfin, il a mentionné les défis qui se posent au RCPP sur le plan interne. Il s'agit de :

- la conscientisation des membres au sujet des cotisations ;
- le dépouillement du RCPP des considérations d'ordre syndical qui lui sont collées par certains élus ;
- et le marketing de l'image du RCPP auprès du pouvoir exécutif et des autres partenaires en vue de leurs appuis éventuels.

Pour sa part, le Président de la Section locale du RCPP/Katanga a réitéré sa gratitude aux différentes personnes et institutions qui ont rendu possible la tenue des assises de Lubumbashi.

Dans son discours de clôture, le Directeur de l'administration de l'Assemblée provinciale du Katanga a, quant à lui, qualifié les assises de Lubumbashi comme étant celle de la renaissance du RCPP pour un nouvel élan à travers les amendements de ses statuts. Il a ensuite remercié le Président de l'Assemblée provinciale du Katanga, Gabriel KYUNGU WA-KU-MWANZA, le Gouverneur de la Province du Katanga, Moïse KATUMBI CHAPWE, le Président national du RCPP, David BYAZA, le PNUD et le WFD. Il a enfin félicité l'implication active de tous les participants et a souhaité un bon retour à toutes les personnes qui ont répondu présent à la troisième assemblée générale du RCPP à Lubumbashi.

Prenant à son tour la parole, la Représentante de WFD, Madame MAJDA EL BIED, a exprimé son honneur d'avoir eu à participer pour la deuxième fois à l'assemblée générale du RCPP et salue l'accueil remarquable à Lubumbashi. Elle a manifesté son regret de voir que certaines provinces n'ont pas pu prendre part à ces assises, mais qu'elle gardait espoir qu'il y aura une autre occasion pour pouvoir se revoir. Elle a enfin remercié le comité organisateur et le stagiaire qui ont travaillé d'arrache-pied pour la réussite de l'événement.

Le Représentant du PNUD, le Professeur André MAZYAMBO, s'est dit satisfait quant au bon déroulement des travaux. Il a remercié la Section locale du RCPP/Katanga, l'Assemblée Provinciale et le Gouvernement provinciale du Katanga pour le bon accueil et les différentes visites effectuées. Il a exprimé son souhait de voir les choses s'améliorer non seulement au Katanga, mais aussi partout au Congo.

Dans son adresse de clôture, le Président national du RCPP a, à son tour, remercié tous ceux qui ont contribué matériellement et financièrement à la tenue et à la réussite des assises de Lubumbashi. Il a tout particulièrement remercié le soutien de WFD qui, depuis le mois de mars 2013, a mis à la disposition du Comité exécutif du RCPP un stagiaire et qu'il prend entièrement en charge sur le plan financier.

Il a ensuite rappelé les grandes étapes de quatre jours de travaux qui ont permis notamment, de faire le bilan de trois années de fonctionnement du RCPP et de révéler aux fonctionnaires parlementaires le bien-fondé du Réseau. Et cela est d'autant vrai, en ce moment précis où la fonction publique parlementaire va prendre de l'ampleur, à la lumière des dispositions constitutionnelles. Par voie de conséquence, les assemblées parlementaires de la RDC à travers leurs administrations ont tout intérêt à fédérer leurs énergies pour donner forme à cette fonction publique parlementaire. Enfin, le Président national du RCPP a souhaité aux participants une bonne appropriation des acquis des travaux et leur a demandé d'en faire la restitution à leurs sections locales respectives.

Pour clore les travaux de la troisième assemblée générale du Réseau Congolais des Personnels des Parlements, l'Honorable Rapporteur de l'Assemblée provinciale, représentant le Président de l'Assemblée provinciale du Katanga empêché, a estimé que les matières apprises et les échanges ont été bénéfiques aux participants, et que les conclusions issues de travaux serviront à la bonne marche du Parlement et des Assemblées provinciales. Il a de même annoncé que l'Assemblée provinciale du Katanga est prête à accueillir une autre assemblée générale et toute autre activité du RCPP. Sur ce, l'Honorable Rapporteur a déclaré clos les travaux de la troisième Assemblée Générale ordinaire du Réseau Congolais des Personnels des Parlements et de deux ateliers en marge.

VIII. LISTE DES PARTICIPANTS A LA TROISIEME ASSEMBLEE GENERALE ET AUX ATELIERS EN MARGE

N°	NOM	FONCTIONS
I. COORDINATION		
01	BYAZA SANDA LUTALA David	Secrétaire Général du Sénat/Président du RCPP
II. ORGANISATION		
02	MUKUALA BATEKE John	Conseiller Principal au Bureau d'étude/Sénat
03	CISHAMARHA Emmanuel	Chef de Bureau aux Séances/Sénat
04	YAMANZO MONSAY Clovis	Secrétaire particulier du SG/ Chef de Bureau/Sénat

05	NENGOWE Jérôme	Secrétaire administratif/RCPP
III. MODERATION		
06	ABULU PALANU Bosco	Conseiller au cabinet du Président du Sénat
	MUSWALA MAKABE Marcel	Conseiller au cabinet du 1 ^{er} Vice-Président du Sénat
07	EZINGENDA SIKA DANIEL	Directeur cellule technique/Sénat
IV. PARTICIPANTS		
V. ASSEMBLEE PROVINCIALE DU BAS CONGO		
08	MAKETO NDOMPETELO	Directeur administratif
09	KIALA NDOLUMINGU	Président de la section locale
VI. ASSEMBLEE PROVINCIALE DU BANDUNDU		
10	BONGO MASENGA	Directeur administratif
11	MAKOSSY Sylvain César	Président de la section locale
VII. ASSEMBLEE PROVINCIALE DE LA PROVINCE ORIENTALE		
12	LITOLONGO BOLEMA	Vice-Président de la section locale
13	LOSOMBA BOWAKAWAKA	Rapporteur de la section locale
VIII. ASSEMBLEE PROVINCIALE DU KASAI OCCIDENTAL		
14	MUAMBI TSHITOKO	Directeur administratif
IX. ASSEMBLEE PROVINCIALE DU KASAI ORIENTAL		
15	TSHIMANGA MUKALA	Directeur administratif
X. ASSEMBLEE PROVINCIALE DU KATANGA		
16	KABAMBA ILUNGA	Directeur administratif
17	NGOIE SIMBI	Président de la section locale
18	KASONGO MUKEYA	Coordonnateur
19	KABILA MBUYU	Chargé des archives
20	LOMAMI NTAMBWE	Secrétaires des séances
21	KULUKULU MULONGO	Protocole
22	MUTHEKWA ILUNGA	Membre/RCPP
23	MWAMBA KONGOLO	Secrétaire/Services généraux
24	MUKEMBE YUMBA	Rapporteur/RCPP
25	KAPE KYUNGU	Secrétariat technique
26	KABEMBO Maguy	Hôtesse
27	KAMENGA Viviane	Hôtesse
28	NDIBA Angel	Hôtesse
29	MUBENGA Pascaline	Hôtesse
30	MUTOMBO LUMBALA	Protocole
31	NGAIE TSHIKALA	Protocole
32	MUSENG TSHIWEW	Secrétaire

33	KINAMA KAPUTO	Membre/RCPP
34	MWAMBA KITUMBA	Secrétaire des séances
35	BANZA MUTOMBO	Rapporteur adjoint/RCPP
36	NYEMBO MBOMBO	Bureau d'études
37	NGONGO TUMBA	Secrétaire cabinet a.i.
38	SASHY KAOMA	Vice-président/RCPP
39	KALASSA KABONGO	Trésorière/RCPP
40	MUNUNGA MASEHO	Membre/RCPP
41	KASONGO SENDWE	Trésorier adjoint/RCPP
42	MASENGO ILUNGA	
43	MUSENG TSHIWEW	
XI. ASSEMBLEE NATIONALE		
44	MADJUBOLE MODRIKPE	Secrétaire général ad interim
45	MICHOM MAFUTA	Président de la section locale
XII. SENAT		
46	KABAMBI KASONGO	Directeur des Commissions
47	PASI VALU	Conseillère principale/Bureau d'études
48	MAMBUNYA NGOY Madeleine	ATB2
XIII. ANIMATEURS		
49	MBAV YAV Germain	Chef de bureau/Sénat
50	TAWITE MUSA	Chef de bureau/Sénat
51	André MAZYAMBO	PNUD
XIV. PARTENAIRES		
52	MAJDA ELBIED	Programme Officer Africa and Rest of World/WFD
53	TUMBA Clément	Secrétaire administratif et financier/PNUD

IX. CONCLUSION

Les travaux de la troisième assemblée générale du RCPP et de deux ateliers portant sur « la compréhension de la répartition des compétences entre le pouvoir central et les provinces » et sur « la légistique matérielle et formelle » se sont déroulés dans un climat empreint de cordialité, de sérénité et de respect mutuel.

Les exposés et le débats sur ces deux ateliers sont développés dans un document que vous trouverez en annexe.

Le Comité exécutif du RCPP et la cellule technique se chargera du suivi de quatorze recommandations adoptées et de l'amélioration de la planification pour l'exercice 2013-2014.

Telles sont les conclusions auxquelles les cinquante trois participants à la troisième assemblée générale du RCPP ont abouti et qu'ils ont adopté à l'unanimité.

Fait à Lubumbashi, le 8 Août 2013.

David BYAZA-SANDA MUTAKA

Président du RCPP et Secrétaire général du Sénat.